

		01/09/N	Débit	Crédit	
633	D.C.V. sur immobilisations corporelles		800		
223598	Matériel informatique - amortissement			800	①
	<i>Amortissement du matériel informatique</i> <i>(8 mois) : 6.000 x 20 % x 8/12</i> d °				
223598	Matériel informatique - amortissement		4.100		②
22351	Matériel informatique - V.A.B.			4.100	
	<i>Pour solde du compte débité</i> d °				
663	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		1.900		③
22351	Matériel informatique - V.A.B.			1.900	
	<i>Pour solde du compte crédité</i> d °				
44111	Fournisseurs		2.530		④
763	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2.200	
461411015	T.V.A. sur ventes intérieures 15 %			330	
	<i>Vente du matériel informatique</i> d °				
763	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2.200		⑤
663	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1.900	
76881	Plus-values de cessions des éléments d'actif cédés			300	
	<i>Plus-value sur vente du matériel informatique</i> <i>(Note: enregistrement non imposé par le P.C.N.)</i> d °				
22351	Matériel informatique - V.A.B.		8.000		⑥
421611615	T.V.A. sur investissements intérieurs 15 %		1.200		
44111	Fournisseurs			9.200	
	d °				
44111	Fournisseurs		6.670		⑦
513111	B.C.E.E. c/c : chèques et virements émis			6.670	
	<i>Paiement de la soulte concernant le matériel informatique échangé (chèque B.C.E.E. n° 561)</i>				

3. Le tableau d'amortissement de l'ordinateur

Années	Taux constant	V.C.N. en début d'an.	Amortissements annuels	V.C.N. en fin d'année
N-3	20%	6.000	$6.000 \times 20\% \times \frac{3}{4} = 900$	5.100
N-2	20%	5.100	$6.000 \times 20\% = 1.200$	3.900
N-1	20%	3.900	$6.000 \times 20\% = 1.200$	2.700
N	20%	2.700	$6.000 \times 20\% = 1.200$	1.500
N+1	20%	1.500	$6.000 \times 20\% = 1.200$	300
N+2	20%	300	$6.000 \times 20\% \times \frac{1}{4} = 300$	0
			Total des amortissements :	6.000

① le 1/9/N :

$$\frac{8}{12} \times 1200 = 800 \text{ €}$$

amortissement calculé pour l'année N
(uniquement les 8 mois)

② au 1/9/N : somme des amortissements payés depuis l'acquisition au 1/4/N-3

$$900 + 1200 + 1200 + 800 = 4100 \text{ €}$$

ici nous enlevons ce montant de la valeur d'acquisition brute de l'ordinateur (6000 € HT)

③ au 1/9/N : nous devons « sortir l'ordinateur de notre actif »

$$\text{V.A.B.} - \text{Amortissements} = \text{valeur au moment où l'actif est cédé}$$

$$6000 - 4100 = 1900 \text{ €}$$

EXERCICE 6

Voici un extrait de la Balance des soldes *avant inventaire* de l'entreprise GAMMA au 31/12/N :

BALANCE AVANT INVENTAIRE (extraits) au 31 décembre N

Numéros	Intitulés	Débit	Crédit
20221	Frais de publicité - V.A.B.	100.000	
202298	Frais de publicité - amortissement		60.000
2111	Frais de recherche et de développement - V.A.B.	?	
21198	Frais de recherche et de développement - amortissement		36.000
212131	Licences informatiques - V.A.B.	60.000	
2131	Fonds de commerce - V.A.B.	300.000	
21398	Fonds de commerce - amortissement		90.000
221121	Terrains aménagés - V.A.B.	200.000	
221311	Constructions sur sol propre - V.A.B.	800.000	
2213198	Constructions sur sol propre - amortissement		60.000
22211	Installations techniques - V.A.B.	600.000	
222198	Installations techniques - amortissement		120.000
22321	Véhicules de transport - V.A.B.	300.000	
223298	Véhicules de transport - amortissement		170.000

les amortissements de l'année N ne ont pas encore été comptabilisés

amortissements cumulés à partir de la date d'acquisition jusqu'au 31/12/N.

amortissement linéaire sur 5 ans.

On vous fournit les renseignements complémentaires suivants :

- les frais de publicité, engagés lors de la création de l'entreprise, sont amortis en linéaire dans un délai de 5 ans;
- les frais de recherche et de développement, engagés le 01/06/N-3, font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans (le premier amortissement est calculé en considération de l'hypothèse de tolérance fiscale en la matière);

- les "Licences informatiques (logiciels et progiciels informatiques)" comprennent uniquement une licence relative à un programme informatique installé le 22/11/N (amortissement constant sur 4 ans; hypothèse de tolérance administrative pour le calcul du premier amortissement; T.V.A. à 15 %);
- le fonds de commerce, acquis à la création de l'entreprise, est amorti linéairement sur 10 ans;
- les constructions, également acquises à la création de l'entreprise, ont une durée de vie de 40 ans;
- l'installation technique a été acquise le 04/05/N-1 et a fait l'objet d'un amortissement dégressif (le premier amortissement a été déterminé « pro rata temporis », proportionnellement au nombre entier de mois à courir depuis le début du mois d'acquisition jusqu'à la fin de l'exercice);
- le véhicule de transport a été acheté le 06/03/N-3 et amorti linéairement (le premier amortissement a été également déterminé « pro rata temporis »).

TRAVAIL A FAIRE :

- Déterminez la date de création de l'entreprise.
- Calculez :
 - le taux d'amortissement dégressif de l'installation technique;
 - le taux d'amortissement constant du véhicule de transport.
- Retrouvez la valeur d'entrée des frais de recherche et de développement.
- Enregistrez dans le Journal du 31/12/N l'écriture constatant les amortissements de l'année N.

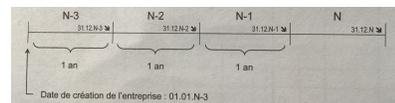
1) Amortissement : 60 000 €

$$\frac{100}{5 \text{ ans}} = 20 \%$$

$$100\,000 \times 20\% = 20\,000$$

V.A.B des frais de publicité

$$\frac{60\,000}{20\,000} = 3 \text{ ans}$$



EXERCICE 6

Voici un extrait de la Balance des soldes avant inventaire de l'entreprise GAMMA au 31/12/N :

BALANCE AVANT INVENTAIRE (extraits) au 31 décembre N

Numéros	Intitulés	Débit	Crédit
20221	Frais de publicité - V.A.B.	100.000	
202298	Frais de publicité - amortissement		60.000
2111	Frais de recherche et de développement - V.A.B.	?	
21198	Frais de recherche et de développement - amortissement		36.000
212131	Licences informatiques - V.A.B.	60.000	
2131	Fonds de commerce - V.A.B.	300.000	
21398	Fonds de commerce - amortissement		90.000
221121	Terrains aménagés - V.A.B.	200.000	
221311	Constructions sur sol propre - V.A.B.	800.000	
2213198	Constructions sur sol propre - amortissement		60.000
22211	Installations techniques - V.A.B.	600.000	
222198	Installations techniques - amortissement		120.000
22321	Véhicules de transport - V.A.B.	300.000	
223298	Véhicules de transport - amortissement		170.000

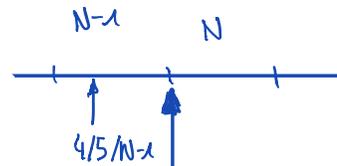
On vous fournit les renseignements complémentaires suivants :

- les frais de publicité, engagés lors de la création de l'entreprise, sont amortis en linéaire dans un délai de 5 ans ;
- les frais de recherche et de développement, engagés le 01/06/N-3, font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans (le premier amortissement est calculé en considération de l'hypothèse de tolérance fiscale en la matière) ;
- les "Licences informatiques (logiciels et progiciels informatiques)" comprennent uniquement une licence relative à un programme informatique installé le 22/11/N (amortissement constant sur 4 ans ; hypothèse de tolérance administrative pour le calcul du premier amortissement ; T.V.A. à 15 %) ;
- le fonds de commerce, acquis à la création de l'entreprise, est amorti linéairement sur 10 ans ;
- les constructions, également acquises à la création de l'entreprise, ont une durée de vie de 40 ans ;
- l'installation technique a été acquise le 04/05/N-1 et a fait l'objet d'un amortissement dégressif (le premier amortissement a été déterminé « pro rata temporis », proportionnellement au nombre entier de mois à courir depuis le début du mois d'acquisition jusqu'à la fin de l'exercice) ;
- le véhicule de transport a été acheté le 06/03/N-3 et amorti linéairement (le premier amortissement a été également déterminé « pro rata temporis »).

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Déterminez la date de création de l'entreprise.
- 2) Calculez :
 - le taux d'amortissement dégressif de l'installation technique ;
 - le taux d'amortissement constant du véhicule de transport.
- 3) Retrouvez la valeur d'entrée des frais de recherche et de développement.
- 4) Enregistrez dans le Journal du 31/12/N l'écriture constatant les amortissements de l'année N.

2) Taux d'amortissement dégressif (installation technique)



$$\text{Amortissement}^* = V \times \text{taux} \times \frac{m}{12}$$

$$120\,000 = 600\,000 \times x \times \frac{8}{12}$$

$$\text{Donc } \text{taux} = 30\%$$

* : amortissements cumulés

EXERCICE 6

Voici un extrait de la Balance des soldes avant inventaire de l'entreprise GAMMA au 31/12/N :

BALANCE AVANT INVENTAIRE (extraits) au 31 décembre N

Numéros	Intitulés	Débit	Crédit
.....		
.....		
20221	Frais de publicité - V.A.B.	100.000	
202298	Frais de publicité - amortissement		60.000
2111	Frais de recherche et de développement - V.A.B.	?	
21198	Frais de recherche et de développement - amortissement		36.000
212131	Licences informatiques - V.A.B.	60.000	
2131	Fonds de commerce - V.A.B.	300.000	
21398	Fonds de commerce - amortissement		90.000
221121	Terrains aménagés - V.A.B.	200.000	
221311	Constructions sur sol propre - V.A.B.	800.000	
2213198	Constructions sur sol propre - amortissement		60.000
22211	Installations techniques - V.A.B.	600.000	
222198	Installations techniques - amortissement		120.000
22321	Véhicules de transport - V.A.B.	300.000	
223298	Véhicules de transport - amortissement		170.000
.....		
.....		
.....		
.....		

On vous fournit les renseignements complémentaires suivants :

- les frais de publicité, engagés lors de la création de l'entreprise, sont amortis en linéaire dans un délai de 5 ans ;
- les frais de recherche et de développement, engagés le 01/06/N-3, font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans (le premier amortissement est calculé en considération de l'hypothèse de tolérance fiscale en la matière) ;

- les "Licences informatiques (logiciels et progiciels informatiques)" comprennent uniquement une licence relative à un programme informatique installé le 22/11/N (amortissement constant sur 4 ans ; hypothèse de tolérance administrative pour le calcul du premier amortissement ; T.V.A. à 15 %) ;
- le fonds de commerce, acquis à la création de l'entreprise, est amorti linéairement sur 10 ans ;
- les constructions, également acquises à la création de l'entreprise, ont une durée de vie de 40 ans ;
- l'installation technique a été acquise le 04/05/N-1 et a fait l'objet d'un amortissement dégressif (le premier amortissement a été déterminé « pro rata temporis », proportionnellement au nombre entier de mois à courir depuis le début du mois d'acquisition jusqu'à la fin de l'exercice) ;
- le véhicule de transport a été acheté le 06/03/N-3 et amorti linéairement (le premier amortissement a été également déterminé « pro rata temporis »).

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Déterminez la date de création de l'entreprise.
- 2) Calculez :
 - le taux d'amortissement dégressif de l'installation technique ;
 - le taux d'amortissement constant du véhicule de transport.
- 3) Retrouvez la valeur d'entrée des frais de recherche et de développement.
- 4) Enregistrez dans le Journal du 31/12/N l'écriture constatant les amortissements de l'année N.

3) Taux d'amortissement constant (véhicule de transport)

$$\text{Amortissement}^* = V \times \text{taux} \times \frac{m}{12}$$

Nombre de mois depuis l'acquisition (6/3/N-3) :

N-3 : 10 mois

N-2 : 12 mois

N-1 : 12 mois

Σ : 34 mois

$$170\,000 = 300\,000 \times x \times \frac{34}{12}$$

Donc taux = 20%

Exercice 6, page 355

Etant donné que la balance de départ est une balance avant inventaire (de l'exercice N), les annuités d'amortissement de l'exercice N n'ont pas encore été comptabilisées. Il en découle que le cumul des amortissements (enregistrés dans les comptes d'amortissement de la balance) concerne la somme des amortissements pratiqués depuis la date d'acquisition jusqu'au 31/12/N-1.

1. Détermination de la date de création de l'entreprise

A. A partir des frais de publicité

Amortissement annuel = $100.000 \times 20\%$
 = 20.000
 Amortissements cumulés = 60.000

De là
 nombre d'années d'amortissement = $\frac{60.000}{20.000}$
 = 3



B. A partir du fonds de commerce

Amortissement annuel = $300.000 \times 10\%$
 = 30.000
 Amortissements cumulés = 90.000

De là
 nombre d'années d'amortissement = $\frac{90.000}{30.000}$
 = 3

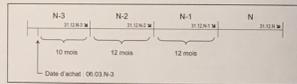
2. Calcul des taux d'amortissement

A. Le taux d'amortissement dégressif de l'installation technique

L'installation technique a été acquise le 04/05/N-1. Jusqu'à présent, elle a donc fait l'objet de 6 mois d'amortissement dégressif.

Amortissement (N-1) = $V \times t \times \frac{1}{12} \times \frac{6}{12}$
 $120.000 = 600.000 \times t \times \frac{1}{12}$
 $\Rightarrow t = \frac{120.000 \cdot 600.000}{600.000 \cdot 12}$
 = 30 %

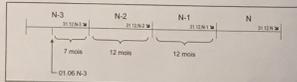
B. Le taux d'amortissement constant du véhicule de transport



Nous constatons que le véhicule de transport a fait l'objet de 34 mois d'amortissement constant. De là :

Amortissements cumulés = $V \times t \times \frac{34}{12}$
 $170.000 = 300.000 \times t \times \frac{34}{12}$
 $\Rightarrow t = \frac{170.000 \cdot 12}{300.000 \cdot 34}$
 = 20 %

3. La valeur d'entrée des frais de recherche et de développement



En fonction de l'hypothèse de tolérance fiscale une annuité entière est déduite si le bien est acquis ou constitué au cours de la première moitié de l'exercice. Le 1^{er} juin

faisant partie de la première moitié de l'exercice, nous comptons donc, pour l'exercice N-3, une annuité entière ou 12 mois d'amortissement. Pour la période allant du 01/06/N-3 au 31/12/N-1, nous obtenons donc un total de 36 mois d'amortissement.

De là :

Amortissements cumulés = $V \times 20\% \times \frac{36}{12}$
 $36.000 = V \times 20\% \times \frac{36}{12}$
 $\Rightarrow V = \frac{36.000 \cdot 12}{20\% \cdot 36}$
 = 60.000

4. Le Journal

		31/12/N	
		Débit	Credit
631	D.C.V. sur frais d'établissement et frais assimilés	20.000	
202298	Frais de publicité - amortissement (100.000 x 20% = 20.000)		20.000
Amortissement des frais d'établissement (frais de publicité)			d'
632	D.C.V. sur immobilisations incorporelles	49.500	
21198	Frais de recherche et de développement - amortissement (60.000 x 20% = 12.000)		12.000
2121398	Licences informatiques - amortissement (60.000 x 25% = 15.000)		7.500
21398	Fonds de commerce - amortissement (300.000 x 10% = 30.000)		30.000
Amortissement des immobilisations incorporelles			d'
633	D.C.V. sur immobilisations corporelles	224.000	
2212198	Concessions sur sol propre - amortissement (800.000 x 10% = 80.000)		20.000
222198	Installations techniques - amortissement (800.000 - 130.000) x 20% = 144.000		144.000
223298	Véhicules de transport - amortissement (300.000 x 20% = 60.000)		60.000
Amortissement des immobilisations corporelles			